

Frais de voyage de
la sage femme et
son salaire de Décembre
1895.

Deux copies ont été
adressées au sous-secr.
le 19 décembre.

Expédition de la Libération
approuvée le 10 janvier 1896
a été mise à l'exécution du
monde le 26 février
1896-

Il s'agit de ce qui reste du
traitement de la sage
femme en 1895 et

Seance du quinze Decembre mil huit cent quatre vingt quinze

Attendu que sur le crédit de quatre cents francs ouvert au budget de 1895 pour
salaire de la sage femme il a été payé à la veuve Plégon la somme de
66 centimes et 40 francs prélevés sur ce crédit par délibération du 6 octobre 1895
en tout 306^{fr} 66^c. qu'il reste encore 93 francs 34 centimes, mais qu'il se
a la nouvelle sage femme : 1^{re} quatre vingt francs pour frais de loyer
de sa famille et de son mobilier de Marseille à Bonifacio, 2^{de} de trente
francs, trente trois centimes pour son salaire de décembre courant, et de
cent treize francs, trente trois centimes, pour pourvoir à l'indigence de
cette dépense, le Conseil vote le reversement de la somme de cent treize fran.
trente trois centimes à prélever^{te} sur le crédit de cinq cents francs figurant
au budget supplémentaire de 1896, sous le N^o 5.

Cette délibération sera soumise à l'approbation de M. le Rect. après
un rapport en séance.

Blanca Damasco

Secret. Carina

S. Horngly

Maestroni
Oscar

Ch. Bocco

2. Casabianca

Uphrari

Drawn

J B Monegan

Carry

Travaille sans la
vente des marchandises
liées

Si vous le vngt. six d'ombres mil huit cent quatre vngt. quinze

Révisé: M. M. Carrega, Pierre; Casabianca; Riccardi; Jannio, San
 Monégia, Pierre. Monégia, Jean Baptiste; Maestroni; Ghicardi; M.
 Poutte; Oliveri. Rocca, Thomas; Scamaroni; Hackino; Magliat
 Grasse; Mairie - Secrétaire M. Rocca, Thomas.

Le Conseil ayant appris que M. le Ministre de l'Agriculture, à la séance du 22 octobre dernier, a déposé, sur le bureau du Sénat, une loi relative à la répression de la fraude dans la vente des d'huiles, profite de la circonstance pour déclarer que les producteurs et commerçants d'huiles d'olive de cette commune ont approuvé, avec le reste de la population, avec une véritable satisfaction la présentation de cette loi, devenue indispensable, en présence de la fraude qui se pratique aujourd'hui sur certaines places de la France dans des proportions telles que l'agriculture et le commerce dans les pays oléicoles comme le nôtre sont à la veille d'une ruine complète, si une loi répressive de cette fraude n'est promulguée. Les effets de cette concurrence déloyale sans précédent qu'à présent l'on vend sous le nom d'huile d'olive et avec des huiles de graines de tourteau plus faibles est d'enrichir les fraudeurs au

bonne et de la santé des consommateurs

La population de Bonifacio, dont le produit agricole constitue quasi sa unique ressource, ne saurait trop prier, par l'organe de ses représentants communaux, M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien pourvoir le vote d'une loi qui doit sauvegarder une des plus importantes productions du pays.

Le souvenir de cet acte d'équité pénétrera de reconnaissance le cœur de tous ceux qui directement ou indirectement vivent de produits agricoles, dont la culture fort répandue ici et dans la Balagne tend à se développer dans le reste de l'île.

Deux copies de la présente d'libération seront adressées l'une
à M^{le} le Préfet de la Corse, avec prière d'en transmettre une à
M^{le} le Ministre de l'Agriculture.

1. Monney S. Arataz Samson
 S. Plisier
 Orestin
 y. Bte Monney
 J. B. Lafalier
 A. Lantier
 Gavine
 Ph. Pucco
 Canj.

von Se
riß aus

Seance du vingt-six d'embre mil huit cent quatre vingt quinze

Le conseil désigne M. M. Casabianca et Orsichioni, Pirella et Scamaroni pour assister M. le Maire: les deux premiers sans l'adjudication relative au balayage et à l'égouttage; les deux autres sans celle concernant les fournitures d'égouttage.

S. Monaghan
 S. Leonard
 Gervina
 S. Alviria
 R. Austrani
 S. P. Pucca
 Camp

Wentworth &
Company

Convocation du huetzanssen mit huetcent quatre vingt-seize

convocation pour le 1er jour courant mois, à 8 heures de relevée, pour
discuter sur: 1° le projet du budget communal de l'exercice 1896. 2° la somme
due au sieur Paoli, entrepreneur des travaux de l'chemin vicinal N° 1,
et la répartition de la somme nécessaire

pour service de l'éclairage public

Le Maire,
Conseil

Procès de l'huile
d'éclairage

Deux expéditions ont été
adressées au Sous-Préfet
le 13 janvier 1896.

Approuvé le 26 janvier 1896
adjudgé le 26 janvier 1896
au sieur Carrega, maître,
moyennant un rabais de
un pour cent.

Le soir nuit huit cent quatre vingt seize, le 26 janvier, le Conseil
municipal réuni extraordinairement dans la salle de la mairie
sous la présidence de M. le maire

Présents Messieurs Arcand, Carrega, Pierre, Carabianca, Ghislini,
Mancoschi, Monégli, Roue, Monégli, Jean B^{te}, Olivieri, Orsichini,
Pentti, Samaroni, Garino et Carrega, Garino, maire

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Samaroni qui a pris place
au bureau

L'adjudication des fournitures d'éclairage votée par délibération du
quinze décembre dernier étant restée sans résultat, parce que le
prix de la livre d'huile de pétrole était trop bas, le Conseil se porte à
cinquante cinq centimes et fixe le renouvellement du marché à partir
du premier février prochain. L'adjudication aura lieu le 26 du mois
courant

Deux copies de la présente délibération seront soumises d'urgence
à l'approbation de M. le Préfet

Pentti Carrega (Arcand)
Orsichini Garino
Alphonse L. Monégli S. Samaroni
Ghislini
Carrega

Somme due au
sieur Paoli,
entrepreneur des
travaux du
chemin vicinal
N° 1.

Somme de 26 janvier huit cent quatre vingt seize

Le Conseil municipal vote le présentement sur la subvention allouée
par l'Etat et le reliquat des chemins vicinaux de la somme de
huit cent quatre vingt un francs, quatre vingt centimes due au sieur
Paoli, Dominique, entrepreneur des travaux du chemin vicinal N° 1 entre
Guatinella et la Briette

Deux copies ont été adressées
au Sous-Préfet le 14 janvier

Deux copies de cette délibération seront soumises à l'approbation
préfectorale

Pentti Carrega (Arcand)
Orsichini Alphonse Garino S. Monégli
L. Monégli Olivieri S. Samaroni
Carrega

approbation de
Dépenses imprévues

Séance du Douze Janvier mil huit cent quatre vingt seize

Le Conseil municipal approuve les dépenses imprévues faites par M^r le Maire

Une copie a été remise et s'élevant ensemble à huit quatre francs, vingt neuf centimes au Receveur Municipal copie de cette délibération sera remise à M^r le Receveur Municipal, le 22 janvier

S. Monzelli Maestroni Carrey
Maurin Garinier Monzelli
Olivieri
Scomaroni
Cange

Travaux urgents à faire séance du treize Janvier mil huit cent quatre vingt six
à la voirie

et même par les attestations
des médecins

Deux copies ont été adressées au
M^r le Préfet le 27 janvier 1896

Attendu qu'il est parfaitement établi que les émanations fétides qui se dégagent surtout en été de la plage située au fond du port de cette ville, causent très souvent des maladies; que dans l'intérêt de la santé publique il est d'autant plus urgent d'assainir ce relais que la population du faubourg est devenue assez considérable depuis quelques années, et qu'il pourra servir de camp de manœuvre à la garnison de la place. que la plus grande partie de la rampe conduisant de la basse à la haute ville, ainsi que quelques-unes de nos rues sont presque impraticables; que la création d'une halle servant de marché se fait vivement sentir

Pour l'exécution de tous ces travaux, il faut une somme évaluée à huit mille trois cents francs, payable en quatre annuités, à partir de 1896.

Le Conseil municipal se propose que le Département et le Gouvernement rendront pour cela en aide à la ville de Bonifacio en lui allouant une subvention du tiers de la dépense, ou tout au moins deux mille francs

Deux copies de cette délibération seront soumises à l'approbation de M^r le Préfet. approuvé en reman en marge

S. Monzelli Maestroni Carrey
Maurin Garinier Monzelli
Olivieri
Scomaroni
Cange

Deux-vingt-fevrier mil-huit-cent-quatre-vingt-seize

Convocation du conseil municipal pour dimanche prochain, neuf
courant mois, à deux heures de relevée, à l'effet de procéder à l'effet
de procéder à l'ouverture de la première session ordinaire de 1896.

Pour le maire, absent, le 1^{er} adjoint municipal

S. Monzeglio

Procès-verbal du conseil municipal de la ville de Domfront, tenu le neuf-fevrier, sous la présidence de
de la session le conseil municipal de la ville de Domfront a procédé à l'ouverture
ordinaire de février de la session ordinaire
1896.

Présents M. M. Carrega Perre, Monzeglio, Perre, Monzeglio, Jean-Baptiste, Boudier,
Ouchet, Rocca, Thomas, Macchione, Riccardi, Garino, Olivieri,
Ghirardi, Dyne, Scarmaroni, Sassa Biancati Carrega, Barone, Mouri

Le conseil a procédé à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé
sur M. Scarmaroni Simon, qui a accepté ses fonctions.

Carrega Perre, Monzeglio, Olivieri,
Riccardi, Garino, Olivieri,
Scarmaroni, Rocca,
Capalini,
Carrega, Carrega

Seance du neuf-fevrier mil-huit-cent-quatre-vingt-seize

Avis sur les demandes Le conseil donne un avis favorable à la demande réclamant l'envoi en
réclamant l'envoi en congé à titre de soutien de famille, du sieur Jazano, Thomas, soldat au
en congé des sieurs 6^{le} Régiment d'Infanterie, qui est l'indispensable soutien de son vieux
Jazano, Thomas et père et de sa sœur Marie Joséphe

Olivieri, Antoine

Le conseil donne également un avis favorable à la demande
de la classe réclamant l'envoi en congé, à titre de soutien de famille, du
de 1894

sieur Olivieri, Antoine, Marie, de Jazano, qui est l'indispensable
l'indispensable soutien de ses vieux parents. Le jeune Olivieri est
soldat au 3^e Régiment d'Infanterie. approuvé deux mots d'ordre

Capalini, Carrega Perre,
Garino, Olivieri, Riccardi,
Ouchet, Rocca,
Carrega

Nominations de
deux commissions
pour travaux à
faire à la voirie
urbaine

Séance du neuf février mil huit cent quatre vingt seize

La Commission nomme deux commissions: l'une pour la réfection
de rues et l'autre pour assister M^r le Maire dans les prochaines
adjudications relatives à la voirie, la première se composera de Messieurs
Orecchioni, Monaglià, Pierre, Ghisardi, Maestroni et Scutti, auxquels
s'adjointra M^r Ricatti, Conducteur des ponts et chaussées, la deuxième,
de Messieurs Monaglià, Pierre et Carabianca

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la
séance,

Gavina J. Capaluni Scamarcio Scutti
P. Orecchioni M. Monaglià
S. Monaglià Carabianca
Orecchioni J. Capaluni Ph. Ricatti

Camp

Mention de
convocation

Convocation du vingt six février mil huit cent quatre vingt seize

Convocation pour dimanche à deux heures de relevé, pour délibérer sur:

- 1^o Des états de cotis irrécouvrables présentés par le Recuteur Municipal;
- 2^o Des travaux à exécuter au cimetière;
- 3^o Le vote de dépenses supplémentaires;
- 4^o La prorogation du bail de la maison de la veuve Marcilho

Le Maire
Camp

Procès verbal d'ouverture au mil huit cent quatre vingt seize, le premier mars. Le Conseil Municipal
de la session extraordinaire de la ville de Bonifacio réunie en session extraordinaire, dans la salle de
la mairie, sous la présidence de M^r le Maire

École de filles

Présents M. M. Ricatti, Carrega, Pierre, Carabianca, Orecchioni, Maestroni,
Rocca, Thomas, Girardi, Monaglià, Jean B^{te}, Ghisardi, Oricioni,
Monaglià, Pierre, Santori, Jarrico, Scamarcio et Carrega, Barone, M^r le Maire
Suivant la demande d'augmentation ^{de loyer} formulée par M^r Lavigne, Pierre,
propriétaire de la maison affectée au service de l'école de filles, le Conseil
alloue la somme de sept cent vingt francs par an, à la condition
que le propriétaire mette à la disposition du service de ladite école
trois nouvelles pièces pour la meilleure installation des classes

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance,
excepté Messieurs Carrega, Maestroni et Santori qui n'ont point pris part au
vote. Approuvé un renvoi en marge de cette S. Monaglià Orecchioni

Gavina J. Capaluni Carrega
S. Monaglià Carrega
Orecchioni J. Capaluni Carrega
Ph. Ricatti

Cours d'adultes

Séance du premier mars mil huit cent quatre vingt seize

Supplément
à l'indemnité

Attendu que par sa délibération du 20 octobre dernier, approuvée par M. le
Préfet de la Corse le 28 décembre suivant, un cours d'adultes a été créé dans
l'école de garçons de cette ville, dirigée avec grand soin par M. Pionni
que ce cours gratuit, resté ouvert du 14 novembre 1895 au 29 février 1896,
a été fréquenté par un grand nombre d'élèves,
que les résultats obtenus par M. Pionni et son adjoint M. Solaccioni
ont été des plus satisfaisants

Deux copies ont été adressées
au Sous-Préfet le 10 mars
et une autre au Vice-Recteur
le 11.

Expédition de la
délibération, approuvée

qu'une somme de cent francs, à titre d'indemnité, a été inscrite au
budget de l'exercice courant, mais qu'une grande partie a été absorbée par
les frais matériels.

Le 30 mars a été mis
à l'appui du mandat
Délibéré le 18 avril

Le Conseil alloue un supplément d'indemnité de cinquante francs.
Il regrette que les fonds communaux ne permettent pas d'accorder
davantage. Il ne saurait trop recommander à la haute surveillance
de l'administration supérieure M. Pionni et son adjoint M. Solaccioni
en vue de leur accorder une importante indemnité sur les fonds de
l'Etat, pour l'activité et le dévouement dont ils ont fait preuve dans
les classes du soir

Deux expéditions de cette délibération seront adressées à M. le
Préfet et une autre à M. le Vice-Recteur de la Corse

J. Scamard
Orsini
Carre
A. Rulli
Gavina
Ch. Rocca
M. Maestroni
Le Conseiller
y. B. Monégghio
S. Monégghio
Canu

Séance du premier mars mil huit cent quatre vingt seize

Lavoir au lieu dit
Senola

Refecton

Supplément de
dépense

Attendu que les travaux relatifs à la refecton du lavoir public au lieu dit
Senola ont occasionné une dépense de trois cent vingt deux francs, soixante
quatre centimes, que la somme allouée pour cet objet au budget de 1896
n'est que de deux cents francs, qu'il y a donc lieu de voter le supplément
Le Conseil vote en conséquence la somme de cent vingt deux francs,
soixante quatre centimes qui sera prélevée sur les fonds de l'exercice courant
Deux expéditions de la présente délibération seront soumises à l'approbation
de M. le Préfet.

Deux copies ont été
adressées au Sous-Préfet
le 10 mars

Expédition de la délibération
approuvée le 24 mars a été mise
à l'appui du mandat
Délibéré le 16 avril 1896

J. Scamard
Orsini
Carre
A. Rulli
Gavina
Ch. Rocca
M. Maestroni
Le Conseiller
y. B. Monégghio
S. Monégghio
Canu

Du onze mars mil huit cent quatre vingt seize

Convocation pour dimanche prochain, à deux heures de relevée,
à l'effet de délibérer sur la demande présentée par le sieur Minighetti
Antoine, en vue d'être déchargé des frais d'entretien de son fils
Achille, dans l'asile public d'aliénés d'ici

Pour le Maire, absent, l'adjoint municipal

Orecchioni
secrétaire

Delibération L'an mil huit cent quatre vingt six et le quinze mars, les membres
portant vote d'un composant le conseil municipal de la commune de Bonifacio, se sont réunis
en conseil à l'extraordinaire, au nombre de quinze, au lieu habituel des séances
à la caisse des dépôts du conseil municipal, sous la présidence de M. Orecchioni, adjoint municipal
et consignes remplissant par absence du titulaire, les fonctions de maire de la commune
pour l'achèvement qui les a convoqués à domicile par lettres individuelles, en vertu de la loi du
des chemins vicinaux avril 1884

ordinaires 11^{es} 4, 8 et 9. Étaient présents M. M. Caracci, Carrega, Pierre, Carabianco, (Giovanni),
Garino, Santoni, Meglia, Monaglia, Pierre, Monaglia, Jean Baptiste, Oliveri,
Pretti, Rocca, Thomas, Scamaroni, Stacturo et Orecchioni, adjoint

Deux copies ont été absentes quoique régulièrement convoqués M. M. Arata, Carrega, Brasme,
adressées au sieur Ruffi Dagregorio, Maestroni, Rocca, Dominique et Santini

le 13 avril 1896

Les membres présents formant la majorité et pourant délibérer en séance
de l'article 51 de la loi du avril 1884, le président a ouvert la séance et fait
l'appel nominal. il a été ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire en
conformité de l'article 53 de la loi précitée

M. Scamaroni ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Les formalités remplies, le Président expose que le but de la réunion est de
voter un emprunt pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires. Il
donne lecture à l'assemblée de la loi du 30 décembre 1890, de la circulaire
de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 12 juin 1891 et propose de
délibérer:

1^{re} sur la quotité de l'emprunt à contracter directement à la Caisse
des chemins vicinaux;

2^{de} sur les moyens d'amortir cet emprunt et sur la nécessité de voter
à cet effet une autre imposition de centime 34 extraordinaire, pendant
cinq ans, ou tout autre mode d'amortissement.

Sur quoi l'assemblée:

Sur le certificat du maire et du Receveur municipal constatant les
impositions extraordinaires qui grèvent la commune, avec indication de
leur durée et des dettes de la commune;

Sur le tableau des centimes extraordinaires à voter par la présente délibération;

Sur le budget de la commune;

Sur la loi du 30 décembre 1890.

Considérant que la commune fait usage des centimes spéciaux dont elle est légalement imposable;

Considérant qu'elle ne peut se dispenser de recourir à l'emprunt projeté pour solde des travaux des chemins vicinaux ordinaires, 11^{es} 4, 8 et 9, dont la dépense, l'induction faite des ressources ordinaires qui pourraient y être appliquées, est de

Considérant que les revenus ordinaires sont insuffisants pour assurer l'amortissement de l'emprunt et qu'il est nécessaire d'y subvenir au moyen d'une imposition extraordinaire

Délibéré:

Article 1^{er}. Il y a lieu d'autoriser la commune de Bonifacio à contracter directement à la Caisse des Dépôts et consignations un emprunt de la somme de mille francs, remboursable en douze annuités au moyen des ressources indiquées à l'article 3 ci-après.

Article 2. Il sera inscrit chaque année au budget de la commune une somme de cent quatre francs cinquante quatre centimes égale au montant des intérêts annuels au taux de 10, 454 p. 100 de la somme empruntée.

Article 3. Il sera pourvu à l'amortissement de l'emprunt voté par l'article 1^{er} ci-dessus au moyen du produit de 19 39 extraordinaires que l'assemblée vote par la présente délibération et qui seront ajoutés pendant trois ans au principal des quatre contributions directes, montant à 104.54.

Fait et délibéré à Bonifacio, les jour, mois et an que dessus

P. Comarod
Orateur
Président
Conférence
Mantoni
Carrega
Alantier
De Saint
Meylin
Monney
Curat

Frais d'entretien de
M. Minigbetti, Achille, à
l'asile d'aliénés d'Asie

Deux expéditions ont été
adressées au Préfet le 28
mars -

Séance du quinze mars mil huit cent quatre vingt seize

Vu la lettre en date du 4 courant mois, de M. le Sous Préfet
de Sartène relative aux frais d'entretien à l'asile
d'aliénés d'Asie du sieur Minigbetti, Achille, ancien
sous-officier d'infanterie de marine, décoré de la médaille
militaire.

Vu la demande, portant la date du 9 mars, par

laquelle le sieur Minighetti, Antoine, père, âgé de 46 ans, sollicite le dégrèvement de la somme qu'il doit au

A M. Carabianca département pour l'objet qui précède.

fait observer que attendu que les pertes commerciales, l'exiguïté de revenus le sieur Minighetti de biens ruraux et les malheurs de famille éprouvés dernièrement antérieurement, se trouvent par le pétitionnaire l'ont placé dans une situation bien dans une position pénible. Le Conseil municipal, tenant compte de toutes ces circonstances, ne saurait trop prier l'administration supérieure de mettre à la charge de la Commune, des aux frais d'entretien département et de l'Etat les frais d'entretien de Minighetti de son fils Achille Achille, à l'acte précité.

à l'acte précité Deux copies de la présente délibération seront adressées à M. le Préfet de la Corse approuvée en vertu de sa charge

S. Sommariv
Maestroni
Gaviner
Orecchioni
Carrega
P. Carabianca
P. Meylan
P. Rocca
P. Santieri
P. Santieri
P. Santieri

De vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-seize

Mention de convocation

Convocation pour demain, à deux heures et demie de relevée, pour délibérer sur la situation de fortune et de famille du nommé Serrà, Vincent Serrà, fils de Serrà, l'année dernière comme soutien de famille, et l'envoi, en copie, après un an de service du nommé Carrega, Joseph, de François, également soutien de famille de la classe de 1895.

Le Maire
Carrega

avis sur la situation en mil huit cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux mars. Le Conseil municipal de fortune et de de la ville de Bonifacio convoqué d'urgence suivant lettre de M. le Préfet de famille du sieur la Corse en date du 15 de ce mois.

Serrà, Vincent Serrà étaient présents Messieurs Carrega, Pierre, Carabianca, Santieri, Maestroni, de la classe de 1895 Moniglia, Pierre, Moniglia, Jean-Baptiste, Orecchioni, Peretti, Scamaroni, Jean-Martin, Meglia, Orecchioni, Rocca, Thomas et Carrega, mais

Le Conseil ainsi constitué a procédé, au scrutin secret, à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M. Scamaroni, qui a accepté ces fonctions.

Attendu que la situation de fortune et de famille du sieur Serrà, Vincent Serrà, fils de Serrà, l'année dernière comme soutien de famille, est toujours la même et que sa femme et ses parents ont besoin de son aide, le Conseil, à l'unanimité